

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

20-46 **Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.**

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020.

20-47 **Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020 :**

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

20-48 **Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de mars totalisant 71 087.11 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 11 111.29 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

6. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.

20-49 **Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant tel que présenté par le maire M. Jean-Pierre Turcotte.**

7.ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a adopté un Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de l'Île d'Orléans.

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrits à toute autorité locale l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité.

20-50 **EN CONSEQUENCE sur une proposition de Lucie Michaud, appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le rapport d'activité 2019, tel que déposé et de transmette la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.**

8. RESOLUTION ACHAT PROTECTION INCENDIE AREO-FEU.

ATTENDU QUE le Directeur de Sécurité incendie a pris connaissance des recommandations des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies **CDC**.

20-51

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser l'achat de (4) adapteurs et de cartouches pour les appareils respiratoires auprès du fournisseur Aréo-Feu pour un montant de 1 901.69 \$.

9. RESOLUTION MICRO LOGIC.

ATTENDU QU'est la nécessité de détenir de l'équipement informatique adéquat.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la soumission de Micro Logic, afin de procéder au remplacement de la tour principale ainsi que l'amélioration d'un portable.

20-52

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien , **Appuyée par** Lucie Michaud, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder le contrat à Micro Logic au montant de 1 528.94 \$ (incluant les taxes).

10. RÉOLUTION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme.

ATTENDU QUE la demande consiste à déplacer la piscine creusée et ses accessoires à .046 m de la ligne latérale.

20-53

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le déplacement de la piscine creusée à 0.46 mètres de la limite du terrain. La clôture devra être à l'intérieur de la limite de terrain de façon à ce qu'elle ne soit pas mitoyenne.

11. RESOLUTION CAMP D'ETE.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire poursuivre sa contribution afin d'atténuer les coûts des contribuables pour la fréquentation de leurs enfants au camp d'été.

20-54

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Lucie Michaud, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accepter de payer un montant de 400.00 \$ par enfant pour toute inscription au camp d'été sur le territoire de la M.R.C. de l'Île d'Orléans.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et provenant du territoire de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

Que cette subvention soit accordée à tout enfant fréquentant le camp pour la saison estivale 2020 (7 semaines).

Que la directrice générale soit autorisée à payer les frais de 400.00 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

- Camp de jour municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

12. RÉOLUTION D'APPUI CPTAQ M LAURENT PAQUET .

REMIS.

13. RESOLUTION D'APPUI CPTAQ M. MICHEL DELISLE.

REMIS.

14. DIVERS.

14.1 DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE D'HÉBERGEMENT ALPHONSE BONENFANT.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande du Centre d'hébergement Alphonse Bonenfant.

20-55

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte , **Appuyée par** Richard Therrien, et **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme.

15. PERIODE DE QUESTIONS.

16. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

20-56

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la séance soit levée à 21 h 10.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*